



Arrêté
Portant permis de stationnement

Mairie de l'Ile Bouchard

Le Maire de la commune de l'Ile Bouchard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur ECHERSEAU Fabrice domicilié au 6 Place Chamailard en date du 01 décembre 2023 qui va réceptionner du matériel en occupant temporairement le domaine public au 6 Place Chamailard 37220 à l'Ile Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ :

Article 1

Du samedi 09 décembre 2023 au dimanche 10 décembre 2023, Monsieur ECHERSEAU Fabrice demeurant au 6 Place de Chamailard 37220 à l'Ile Bouchard est autorisé à procéder à un approvisionnement de matériaux au 6 Place Chamailard 37220 à l'Ile Bouchard.

Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation de 2 places de stationnement devant le 6 Place Chamailard 37220 à l'Ile Bouchard ;

Article 3

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4

Monsieur ECHERSEAU Fabrice est occupant du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5

Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de l'Ile Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Ile Bouchard, l'ASVP de l'Ile Bouchard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Ile Bouchard, le 06 décembre 2023

Arrêté n° 2023-12-227	
PUBLIÉ LE	20/09/2023
ACTE EXÉCUTOIRE	

Le Maire,

Nathalie VIGNEAU

